

# Présent



## Rapport du comité de vérification

Au cours de la dernière année financière, le comité de vérification a assumé ses responsabilités prescrites par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions et aux règlements pris en application de celle-ci*. Pour ce faire, le comité s'est réuni à cinq (5) reprises afin d'examiner les opérations et les différents éléments de l'administration de la Caisse. Conformément à ses règlements administratifs, il a également exercé une surveillance des dimensions éthique, déontologique et coopérative.

### Le comité de vérification a notamment :

- analysé le mandat, le plan de vérification des vérificateurs indépendants et recommandé au conseil d'administration son acceptation ainsi que les honoraires s'y rapportant;
- examiné les recommandations et les rapports du vérificateur indépendant portant sur les activités commerciales ou les états financiers de la Caisse, ainsi que les réponses de la direction de la Caisse à ce sujet, et présenté des recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- examiné et recommandé au conseil d'administration les états financiers annuels vérifiés;
- examiné l'organisation et l'efficacité des pratiques de vérification interne de la Caisse et fait des recommandations au conseil visant à combler les lacunes;
- recommandé au conseil des mesures à prendre pour protéger l'actif de la Caisse, pour s'assurer de l'exactitude et de la fiabilité des données comptables, pour veiller au respect des politiques et des méthodes de prêts et de placements et pour pourvoir à toute autre question relative aux politiques financières de la Caisse;
- examiné les politiques et méthodes de la Caisse régissant la façon dont elle satisfait aux exigences de la Loi et de toute autre loi applicable.



### Surveillance des dimensions éthique et déontologique

Chaque année, les administrateurs et les employés de la Caisse renouvellent leur engagement à respecter le Code de déontologie Desjardins. Ce code précise les comportements attendus et ceux jugés non acceptables.

Sur le plan éthique, le comité de vérification s'est assuré que la Caisse, les administrateurs et les employés ont pris en compte les valeurs de Desjardins pour guider leur conduite.

Voici le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

#### 1. Les situations de conflit d'intérêts

Le comité de vérification déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

#### 2. Les dépôts et les prêts aux personnes assujetties à des restrictions<sup>1</sup>

Le comité de vérification n'a constaté aucune dérogation :

- à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne assujettie à des restrictions et
- aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes assujetties à des restrictions ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

#### 3. Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code<sup>2</sup>

La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre : la Caisse a octroyé un (1) contrat pour un total de 25 153,76 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

### Surveillance de la dimension coopérative

Sur le plan de la dimension coopérative, le comité de vérification doit notamment s'assurer de l'intégration des valeurs de Desjardins dans les pratiques commerciales et les pratiques de gestion de la Caisse. Il doit également veiller à ce que la Caisse contribue au développement de son milieu et à l'éducation économique et financière des membres. Enfin, le conseil s'assure que les membres soient informés sur les sujets d'importance pour eux.

Le comité de vérification est satisfait des travaux réalisés au cours de la dernière année.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur contribution ainsi que la direction générale pour son soutien dans la réalisation de notre mandat.

#### Geneviève Robineau

Présidente du comité de vérification

### Membres du comité de vérification

Geneviève Robineau, présidente

Sabrina Leblanc, vice-présidente

Jocelyn Duquette, administrateur

Martine Nolin-Simard, administratrice

Geneviève Evelyn Patry, administratrice

Denis Pommainville, administrateur

<sup>1</sup> Personnes assujetties à des restrictions : les administrateurs, les dirigeants et le directeur général de la Caisse, les administrateurs de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et leurs personnes liées.

<sup>2</sup> Personnes visées : les personnes assujetties à des restrictions, les employés de la Caisse et leurs personnes liées.